

Passeport de Compétences Informatique Européen



Valorisez vos compétences en informatique par un certificat fiable, crédible et pertinent

Faites le point sur vos connaissances et découvrez les moyens de les améliorer

Présentation du passeport :

- Le PCIE est le standard International de certification des compétences de base en informatique
- mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et de la Commission Européenne.
- reconnu par d'une part les Responsables Informatiques et Ressources Humaines des entreprises, et d'autre part par des Responsables de la Formation Professionnelle.

Public concerné:

Toute personne travaillant quotidiennement avec un ordinateur.

- **SALARIE d'ENTREPRISE**, le PCIE vous aide à clarifier vos capacités à maîtriser les outils de bureautique en milieu professionnel. Le PCIE peut s'inscrire dans un plan de formation, parlez-en à votre DRH.

- **DEMANDEUR d'EMPLOI**, obtenir le PCIE vous donne une grande confiance grâce à une **valorisation de vos connaissances par un système officiel reconnu**. Valorisez vos compétences en définissant votre niveau sur un CV.

- **ETUDIANT**, le PCIE est un atout supplémentaire pour votre future entrée dans la vie active. Vous pourrez apporter la preuve de votre niveau de maîtrise des outils informatiques de base. Le PCIE vient déjà muscler votre CV pour des stages...

- **EMPLOYEUR**, le PCIE est un baromètre des compétences et permet d'apporter la preuve de la maîtrise réelle des applications standard de vos collaborateurs. De nombreux OPCA prennent en charge le PCIE dans le cadre des actions collectives ou au titre individuel



Organisation de la formation :

Le PCIE est un dispositif modulaire et progressif permettant à chacun de valider ses compétences de base en Technologies de l'Information. Il est composé d'un ensemble de modules de test aboutissant à une certification dans des domaines considérés comme fondamentaux dans l'utilisation quotidienne du poste de travail informatique. Le Référentiel du PCIE (*Syllabus*) définit les connaissances requises.

Les sept modules du PCIE, parmi lesquels chacun pourra choisir ceux qui représentent ses objectifs prioritaires, sont :

- 1- Connaissances générales sur le poste de travail et la société de l'information
- 2- Gestion des documents
- 3- Traitement de textes
- 4- Tableur
- 5- Base de données
- 6- Présentation assistée par ordinateur
- 7- Courrier électronique et navigation sur le Web

Dès l'obtention de 4 modules, un premier certificat, le **PCIE Start**, sera délivré et constituera la première étape de la certification. Avec 4 modules, le PCIE Start prouve une bonne maîtrise de son ordinateur, et cela peut suffire dans beaucoup de cas !

A vous de choisir d'être testé sur la version que vous maîtrisez le mieux.

Chaque test peut être passé **au choix sur toutes sortes de versions de logiciels** : MS Office, Open Office, Linux et d'autres...

consultez la liste : + de 160 versions de logiciels.

Le candidat reçoit une Carte d'Aptitudes Européenne unique, qui va enregistrer la réussite aux différents tests passés tout au long de son cursus ou de ses activités professionnelles. La **Carte d'Aptitudes PCIE est valable 3 ans**, un temps suffisamment long pour espérer obtenir son PCIE complet ! Le candidat peut repasser des modules plusieurs fois sans aucune notion d'échec, car le PCIE est un objectif à atteindre qui n'a rien à voir avec un examen-sanction.

Informations générales :

Retrouvez les informations complémentaires sur le site : www.cnam-rhonealpes.fr